

AB ConsultAgri
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 3 000 €
SIEGE SOCIAL : 30 RUE DU REVERMONT
01250 REVONNAS

918 612 797 - RCS BOURG-EN-BRESSE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le trente novembre,
A 11 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la présidence.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Anthony BARDET préside la séance en qualité de représentant légal de la société Holding AB Invest 01, Présidente.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 30 000 actions sur les 30 000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les copies des lettres de convocation,
- Le rapport de la présidence,
- Les statuts sociaux,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis la présidence déclare que son rapport et le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidence rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification de l'objet social et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Enfin la présidence déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la présidence met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'étendre, à compter de **ce jour**, l'objet social aux activités :

- D'achat et vente de véhicules neufs ou d'occasion à titre principal ou accessoire

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE 2 - OBJET SOCIAL

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Achat, vente, location et stockage de matériels agricoles et notamment de tous véhicules agricoles ;
- Achat et vente de véhicules neufs ou d'occasion à titre principal ou accessoire ;
- Mandataire en achat et vente de matériels agricoles et de tous véhicules agricoles ;
- Réalisation, pour le compte de tiers, de formalités administratives relatives à l'immatriculation, la mise en circulation et la gestion des matériels et véhicules agricoles (notamment établissement de cartes grises)
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de toutes marques, de tous procédés et brevets, et plus largement de tout droit de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;
- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elle soit, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes, complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président.

Pour la société Holding AB Invest 01
Monsieur Anthony BARDET

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the printed name of the President.